

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2013

Le dix octobre deux mil treize, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, COULON Maryvonne, AVALLART Pierre, HAMET Jérôme, MAHIEU Céline, MARTIN Jean-Pierre, VAN HOUTTE Betty, HENOCH Frédérique, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mr Christophe BESNIER ; Mme Marie Françoise ORHON qui a donné procuration à Mr Jacky CHAUVEAU

Madame Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 25 Juillet 2013

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en questions diverses :

- Convention prestation de service concernant la garderie
- Logements communaux : travaux - loyers impayés

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour traiter ces questions.

CENTRE DE SECOURS

CESSION LOCAL POMPIERS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 22 février 2013, le Conseil Municipal avait accepté de vendre à Mr HAMONIC Vincent le bâtiment du Centre de Secours (local radio-salle de réunions) au prix de 40.000€ net vendeur.

Vu la demande de Mr HAMONIC Vincent domicilié 7 rue du Docteur Jardin à Bouère
Vu son projet commercial

Considérant l'avis des services des domaines estimant la valeur vénale de ce bien à 40.000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide de céder à Mr Vincent HAMONIC - SCI du Lavoir - 7 rue du Docteur Jardin - 53290 BOUERE, le bâtiment cadastré section AC n° 158 en partie (le lavoir restant propriété de la commune) ; le garage attenant ainsi que le terrain contigu pour une surface de 18m², au prix de 40.000€ net vendeur ; les frais étant à la charge de l'acquéreur (sauf frais de bornage à la charge de la commune de Bouère)
- ✓ Désigne Maître GUÉDON, notaire à Ballée, pour la rédaction de l'acte de vente.
- ✓ Autorise Mr Jacky CHAUVEAU, Maire, ou en cas d'empêchement, Mme Maryvonne COULON, 3^{ème} adjointe, à signer tout acte ou document administratif ou notarié, se rapportant à cette affaire.

REPLACEMENT LOCAL D'ALERTE

En attendant l'achèvement du nouveau Centre de Secours, il avait été évoqué d'installer un bâtiment modulaire à mettre à disposition des pompiers ; d'un point de vue technique et moyen

opérationnel, le Commandant du SDIS et son équipe technique ont suggéré la mise à disposition du petit garage attenant au local radio en prévoyant son isolation et l'installation de sanitaire, Mr HAMONIC ayant pour sa part, donné son accord, le Conseil Municipal approuve ce dispositif.

Les travaux d'isolation et l'installation du sanitaire seront à la charge de la commune.
Les pompiers pourront se réunir dans une salle de la mairie.

PROJET ACHAT RESERVE FONCIERE

La municipalité a contacté un propriétaire qui consentirait éventuellement de vendre à la commune un terrain de 3500 m² environ, destiné à la construction de 3 ou 4 maisons.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les négociations avec le propriétaire et l'étude de faisabilité.

DEMANDE DE MODIFICATION DU PROJET PARC EOLIEN DE LA « FERME EOLIENNE LE BURET »

La société Ferme éolienne Le Buret SAS a développé un projet éolien sur la commune du Buret ; les autorisations de construire ont été obtenu en mars 2011

Une demande de modifications a été déposée d'afin d'augmenter les dimensions des plateformes de montage des éoliennes et des chemins aménagés. La demande de permis de construire modificatif concerne une superficie supplémentaire de 498 m².

Les emplacements, les dimensions des éoliennes, la localisation du poste de livraison les tracés et dimensions des pistes d'accès créés et des tranchées de raccordement électrique restent inchangées par rapport au projet initial.

Vu la demande de modification de permis de construire portant sur l'augmentation des dimensions des plateformes de montage des éoliennes et des chemins aménagés,

Considérant que cette modification n'est pas de nature à remettre en cause les conclusions de l'étude d'impact du projet initial objet du permis de construire antérieurement délivré.

Le Conseil Municipal après en avoir délivré émet un avis favorable à cette demande

CONVENTION ATESAT

Le Maire rappelle aux élus que lors de la réunion du 25 juillet 2013, le Conseil Municipal avait sollicité la reconduction de l'ATESAT pour l'année 2013 ; toutefois la convention portait le nom de Mme ORZECZOWSKI alors que devait figurer le nom du nouveau Préfet Monsieur Philippe VIGNES. Le Conseil Municipal est invité à reprendre cette délibération annexée à la nouvelle convention.

Le Maire fait part aux élus de la possibilité de bénéficier d'un renouvellement de l'assistance de la Direction Départementale du Territoire : ATESAT (Aide Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour l'année 2013

Le coût annuel de cette prestation s'élève à 300,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la convention présentée

Considérant que cette mission d'assistance technique doit être maintenue,

Décide de sa reconduction et autorise le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur Pierre AVALLART, 2° adjoint, à signer cette convention .

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Dans le cadre du programme travaux de voirie, marché à bon de commande 2013 signé avec les Ets EUROVIA les crédits ont été inscrits en investissement au BP 2013 - article 21523

Par circulaire de septembre 2013, le Receveur Municipal a rappelé les prestations relevant de la section de fonctionnement et celles relevant de la section d'investissement.

Ainsi, le reprofilage et enduits bi-couche sont à imputer en fonctionnement ; seul le rechargement est à prévoir en investissement.

Vu la facture présentée par la Société EUROVIA,

Considérant que celle-ci est à régler en section de fonctionnement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Autorise le Maire à procéder aux virements de crédits ci-dessous

<i>BUDGET COMMUNE</i>	Budget primitif 2013	Décision modificative n° 2	Total
Section de fonctionnement			
Dépenses			
023 virement à la section d'investissement	561.296,85	-50.000,00	511.296,85
61523 Voies et réseaux	29.000,00	+50.000,00	79.000,00
Section d'investissement			
Recettes			
021 virement de la section de fonctionnement	561.296,85	-50.000,00	511.296,85
Dépenses			
21523 Installations matériel et outillages techniques	404.670,00	-50.000,00	354.670,00

ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCES IRRECOURVABLES

Le comptable du Trésor a communiqué des états des pièces irrécouvrables : sommes minimales ou pour lesquelles les poursuites n'ont pu aboutir. Au vu de ces états, il est proposé d'admettre en non-valeur ces créances : imputation au compte 654 du budget 2013 : Commune : 70,32 € - Assainissement : 610,78€

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Convention prestation de service pour la garderie

La personne remplaçant Nicolas BOUTIN depuis le mois de septembre 2013, le soir à la garderie relevant du cadre d'emploi d'agents contractuels, la convention concerne une prestation de service et non pas une mise à disposition. Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 25 juillet 2013 comme suit :

Nicolas BOUTIN agent communal, a demandé à bénéficier d'un temps partiel à 80% suite à la naissance de son 3^o enfant. Son planning de travail étant modifié : à la rentrée de septembre 2013 il sera remplacé au service garderie le soir de 17h00 à 18h00 par Julie MARTIN agent à l'école maternelle (rémunérée par le SIVOS Bouère-St Brice).

Vu la modification du temps de travail de Nicolas BOUTIN ,

Considérant la nouvelle organisation du service de garderie

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de prestation de service avec le SIVOS Bouère-St Brice pour le remboursement du traitement et charges de salaire afférents au service garderie assuré par Julie MARTIN et ce pour la durée du temps partiel de Nicolas BOUTIN.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Travaux logement impasse Courteline

Avant l'arrivée d'un nouveau locataire, des travaux de peinture + pose d'une hotte aspirante ont été effectués par un agent des services techniques.

Loyers Impayés

Compte tenu du montant des loyers impayés et malgré de nombreux courriers et relances adressés à un locataire d'un logement communal, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- engager une procédure d'expulsion à son encontre
- désigner un huissier de justice qui sera chargé de cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Pollution PCB

Réunions : CODERST : 17 octobre

CLIS : 18 octobre

Les élus seront destinataires des rapports qui seront présentés lors de cette CLIS

Par ailleurs le collectif de surveillance PCB 53 organise un rassemblement le 20 octobre à 14h30 rassemblement sur le parking de la zone industrielle

Travaux salle polyvalente

L'appel d'offres a été lancé - ouverture des plis programmé le 28 octobre

Bulletin municipal

La commission communication se réunira mercredi 30 octobre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00